



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 23 juin 2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/06/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, Mme SHARPE Laura, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BUIRON Alain à Mme PICARD Joëlle, Mme DANIELOU Cécile à M. QUÉNU Nicolas, M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 17/06/2026

Date d'affichage : 17/06/2026

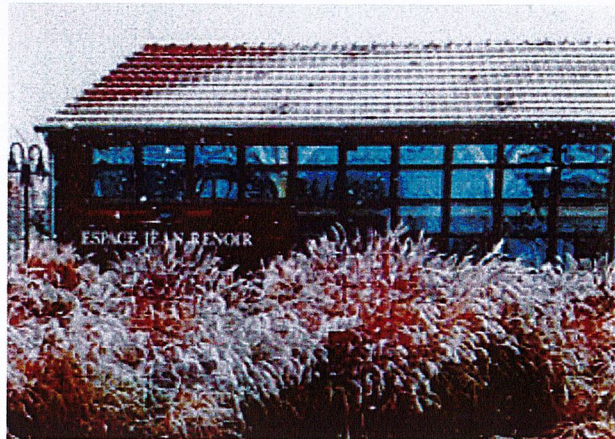
A été nommée secrétaire : Mme PICARD Joëlle

**Monsieur le Maire informe les membres du conseil du décès
de Pierre BAUDIN, Agent municipal
Il demande 1 minute de silence**

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 7

- Décision n°DC2026_001 relative au don de Monsieur Jean-Pierre FIOCRE, d'une photo de l'espace RENOIR sous la neige.



SOMMAIRE

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Affaires Générales

2. Modification de la délibération n°CM2026_11 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Urbanisme

4. Recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue Michel Roche et ouverture d'une enquête publique,

Finances

5. Réalisation de prêts pour la construction de l'ALSH,
6. Décision Modificative n°1,

Intercommunalité

7. Désignation d'un représentant au Groupement d'Intérêt Public ID77,
8. Modification du périmètre du SDESM,

Ressources Humaines

9. Fixation d'un taux horaire unique de main d'œuvre,
10. Informations du Maire et des commissions,
11. Questions diverses.

1) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 27 avril 2026

Avant d'arrêter définitivement le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026, il est demandé aux Conseillers Municipaux de faire remonter les remarques ou corrections.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_35

AFFAIRES GÉNÉRALES

2) Modification de la délibération n°CM2026_11 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil, qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet relatif à la délibération consentant des délégations du conseil municipal au maire.

Il s'agit du point 21° relevant de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, qui indique que le conseil municipal n'a pas fixé les conditions de délégation sur l'exercice du droit de préemption à un établissement public y ayant vocation, à une société d'économie mixte ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement.

Or, Monsieur le Maire ne souhaite pas déléguer auprès d'un établissement public de coopération intercommunale, tout ou partie des compétences qui lui sont attribuées.

Il propose en conséquence de supprimer le point 21° de la délibération CM2026_11.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_36

3) Règlement Intérieur du Conseil Municipal

L'article L.212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de 1 000 habitants et plus se dotent d'un règlement intérieur qui doit être voté dans les six mois qui suivent l'installation.

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur fixe les propres règles de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil municipal, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation des délibérations adoptées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_37

URBANISME

4) Recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue Michel Roche et ouverture d'une enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure avait été lancée lors du conseil municipal du 9 décembre 2019 mais qu'elle avait dû être annulée par délibération C2022_16 sachant que la voirie et les réseaux n'avaient pas été transférés à l'ASL Michel Roche.

Compte tenu de nouveaux éléments, il y a lieu de relancer la procédure conformément à l'article R.318-10 du Code de l'Urbanisme, qui prévoit qu'en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées, ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation, une enquête publique soit ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- **Décider** de recourir à la procédure de transfert d'office sans indemnités de la rue Michel Roche dans le domaine public,
- **L'autoriser** à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante, en fixer les modalités et accomplir toutes les formalités de publication et de notifications nécessaires,
- **L'autoriser** à signer tout document inhérent à la délibération.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_38

FINANCES

5) Réalisation de prêts pour la construction de l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le coût de l'opération « ALSH » s'élève à **2 921 669 € TTC**.

La commune a obtenu **1 465 817 €** de subventions, le legs de Monsieur Alain Desaty a permis d'autofinancer **525 000 €** sur fonds propres et un prêt de **130 000 €** à taux **0%** a été consenti par la CAF lors du montage des dossiers de subventions.

Le reste à charge est financé par l'emprunt, un prêt à taux fixe classique et un prêt relais TVA.

A cet effet, un cahier des charges a été envoyé au Crédit Agricole, à la Caisse d'Épargne et au CIC. Seuls le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont fait une proposition.

A l'issue de la rencontre du 3 juin 2026 il s'avère que l'offre de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante. Elle se décompose comme suit :

- Prêt de **500 000 €** au taux fixe de **3,82 %** sur 12 ans
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Mode d'amortissement : Constant
 - Échéances : Trimestrielle
 - Frais de dossier : 400 €
 - Versement : en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de **90** jours

Dans un premier temps, seule la délibération pour le prêt de **500 000 €** sera prise.

Cette action est stratégique car le prêt ci-dessous génère des intérêts jusqu'à ce qu'il soit remboursé. Plus la temporalité est courte, moins il y aura d'intérêts à payer.

Pour information, le prêt « relais TVA » est présenté comme suit :

- Prêt de **385 000 €** pour le préfinancement de la TVA au taux fixe de **3,49 %** sur 2 ans.
 - Base de calcul des intérêts : Exact/360
 - Mode d'amortissement : In fine
 - Échéance : Trimestrielle
 - Frais de dossier : 300 €
 - Versement : en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de **45** jours

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'accepter** la proposition de la Caisse d'Épargne,
- **De l'autoriser** à prendre la délibération qui fixe les modalités du prêt de 500 000 € et accomplir toutes les formalités de publication et de notifications nécessaires,
- **De l'autoriser** à signer tout document inhérent à la délibération,

Madame Bruder Cauquil demande pourquoi une telle différence de coût entre le projet et le prix annoncé ce jour.

Monsieur le Maire et Monsieur Petit expliquent que lors de la présentation du montage financier, il s'agissait d'une estimation et que ces derniers montants relèvent du résultat de l'appel d'offres. Par ailleurs le coût des matériaux a beaucoup augmenté. La pompe à chaleur initialement prévue sur le toit étant visible de l'extérieur, l'architecte a proposé d'en installer deux petites, non visibles. Ce changement générant un surcoût et l'erreur n'étant pas de notre fait, une action sera menée afin que la plus-value ne nous soit pas imputée. **Monsieur Petit ajoute que les travaux ne sont pas terminés et que l'augmentation des coûts n'est pas fini.** Monsieur le maire s'engage à détailler, lors du prochain conseil municipal, l'ensemble des surcoûts par rapport aux montants votés en septembre dernier.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_38

6) Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire avait été déposé mais que les travaux n'ont pas été réalisés. La taxe d'aménagement ayant été perçue, il est demandé à la commune de restituer la somme correspondante.

Les crédits inscrits à l'article D10226 - Taxe d'aménagement étant insuffisants, il est proposé au conseil municipal de les ajuster de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total Général		2 000.00 €		2 000.00 €

Madame Bruder Cauquil demande s'il est possible d'avoir les références du permis de construire. Il s'agit du permis n°PC0770482200011, Monsieur Petit suggère d'évoquer ce sujet lors de la prochaine commission urbanisme.

Madame Picard demande que soit expliqués les jeux d'écritures. Monsieur Brégère-Maillet explique qu'il est assez rare de devoir rembourser une taxe d'aménagement c'est pour cette raison que les crédits n'ont pas été mis au budget primitif (BP).

Comme il est impossible d'effectuer le remboursement sans que cette dépense ne soit inscrite et qu'il a été constaté que les recettes encaissées à cet article budgétaire, dépassaient d'au moins 2 000,00 € le montant inscrit au BP, il est donc proposé d'ajouter 2 000,00 € en recettes d'investissement pour pouvoir ajouter 2 000,00 € en dépenses d'investissement.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_40

INTERCOMMUNALITÉ

7) Désignation d'un représentant au Groupement d'Intérêt Public ID77

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (ID77) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de plusieurs organismes (le Département de Seine-et-Marne, le CAUE de Seine-et-Marne, Aménagement 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement, Act'Art et Seine-et-Marne Attractivité).

L'objectif de cette plateforme est de rassembler dans une même entité, tous les acteurs de l'Ingénierie Départementale et constituer un catalogue d'offres de services diversifiées pour bénéficier des compétences et de l'expertise nécessaires à la réalisation des projets. Ainsi pour chaque offre activée sur le site, un « chef de file » sera désigné, il sera tout au long du processus, l'interlocuteur privilégié.

La commune de Bourron-Marlotte est adhérente depuis la création (2018) et pour poursuivre ce partenariat il est indispensable de désigner un élu qui représentera la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la candidature de Monsieur Yves PETIT.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_41

8) Modification du périmètre du SDESM

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes de Cesson et de Sammeron au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_42

RESSOURCES HUMAINES

9) Fixation d'un taux horaire unique de main d'œuvre

Monsieur le Maire expose que ponctuellement la commune réalise des travaux dont la main d'œuvre est facturée. Il s'agit essentiellement d'élagage d'arbres non entretenus par les riverains. Jusqu'alors, le taux horaire correspondait à celui de l'agent qui réalisait la prestation. Le montant moyen est déterminé comme suit :

- Coût total chargé des agents des services techniques constaté au 31/12/2025, soit 396 057,67 €
- Nombre d'heures travaillées au cours de l'année 2025 par les agents des services techniques, soit 13 266,55 h
- Le rapport en ces deux montants donne un coût moyen de 29,85 €, arrondi à 30 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un taux horaire unique de main d'œuvre pour les services techniques de 30 € pour 2026.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_43

10) Informations du Maire et des Commissions

Christophe COLAS

Certaines associations ont présenté leurs remerciements, pour l'attribution d'une subvention :

- Les Amis de Bourron-Marlotte
- Téléthon Sud 77
- PRO'BIEN-ÊTRE
- Le Gêne
- Les Amis de La Forêt de Fontainebleau
- Accords - École de Musique

- ⇒ Le vide maison du 17 mai a connu une belle fréquentation à l'occasion de cette 2^{ème} édition, les participants étaient satisfaits. Plusieurs élus sont allés à leur rencontre. Compte tenu de ce succès, il est proposé de renouveler l'évènement l'année prochaine.
- ⇒ Plusieurs quartiers de Bourron-Marlotte ont organisé la fête des voisins le 29 mai, ce qui a permis de favoriser de beaux moments de convivialité entre habitants.
- ⇒ A cette même période était organisé en collaboration avec la commune, le festival de La Petite Cavale. Les organisateurs se déclarent satisfaits tant au niveau de la programmation, de l'organisation et de la fréquentation de l'évènement.
- ⇒ Le 13 juin, s'est déroulée l'inauguration du terrain de basket 3x3 en partenariat avec l'association Bourron-Marlotte Basket. Cette journée a été consacrée au sport urbain. Nombreuses personnalités et élus des communes voisines ont assisté à cet évènement notamment, le Président du Conseil Départemental, notre Député, la Vice-présidente du Conseil Départemental, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Félicitations aux jeunes de cette association pour leur implication et leur enthousiasme dans la réalisation de ce projet. Leur contribution a favorisé la réussite de cette journée.

- ⇒ Le 14 juin, une dizaine d'enfants ont été mis à l'honneur lors de l'opération « Une naissance Un arbre ». Cette initiative dont l'objectif est de leur souhaiter la bienvenue, est très appréciée par les jeunes parents.
- ⇒ La préparation de la fête du village qui se déroulera le 29 août prochain arrive à sa fin. Il est proposé de renouveler la formule « pique-nique géant » tout en renforçant la convivialité. L'animation sera assurée par un DJ et pour la restauration, les habitants pourront profiter de Food trucks, salé et sucrés. Seront mis à la disposition des familles, gratuitement, le manège pour les enfants et le trampoline.
- ⇒ Pour la deuxième année, le forum des associations se tiendra le 30 août de 14h00 à 18h00 sur la place des fêtes.
- ⇒ La Color Run se déroulera cette année le dimanche 11 octobre. Deux parcours seront proposés aux participants, un de 5 km et un de 10 km avec des départs échelonnés à 10h00 et 11h00. Cette édition sera placée sous le signe de la collaboration et de la solidarité, puisqu'elle sera organisée en partenariat avec la commune de Montigny-sur-Loing, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que l'association Les Petits Cartables.

Nathalie DUWEZ

- ⇒ Le dimanche 21 juin a eu lieu la kermesse des écoles organisée par Les Petits Cartables, qui a eu un très beau succès, il y a eu une très belle fréquentation.
- ⇒ Le dernier conseil municipal enfant qui devait se tenir le 22 juin a malheureusement été annulé compte tenu des fortes chaleurs. Les livrets seront remis aux enfants en même temps que les cadeaux dans les écoles.
- ⇒ Un point sur les conditions caniculaires dans les deux écoles et l'accueil de loisirs. Les enfants de l'école maternelle sont accueillis au restaurant scolaire et ceux de l'école élémentaires, dans l'espace Renoir. Ce sont des espaces climatisés. Des brumisateurs ont été installés dans les cours (2 à l'élémentaire, 1 à la maternelle), chaque classe est équipée de ventilateurs et des bouteilles d'eau ont été distribuées. Les enseignants ont demandé aux parents de récupérer, quand ils le peuvent, leurs enfants après le déjeuner.
L'accueil de loisirs fonctionne également et profite des espaces climatisés.
- ⇒ Le 29 juin à 9h30 aura lieu la distribution des sacs piscine pour la grande section de maternelle et à partir de 10h00 pour les élèves de CM2, seront distribuées les calculatrices.

Théo TONNELIER

- ⇒ En ce qui concerne les sujets liés à la communication, le contrat du panneau lumineux est en négociation, il s'agirait dans le cadre du renouvellement de contrat, de pouvoir remplacer gratuitement le vieux panneau par un plus moderne. En attente d'une proposition finale.
- ⇒ La prochaine réunion portera sur la mise en place d'une application mobile, qui permettrait aux habitants de faire remonter les informations aux services ainsi qu'aux élus. Un système « montant/descendant » des informations.
- ⇒ Modernisation du bulletin municipal qui comptabilise une vingtaine de pages. L'objectif est d'en publier trois magazines par an. Une place est réservée pour la tribune de l'opposition.
- ⇒ La création prochainement d'une page Instagram a été également évoqué pour compléter la page Facebook et pour toucher un autre public.

Gustave DE FARIA

- ⇒ Arrivée de Camille Vaucouleur au service Urbanisme depuis le 18 mai, qui s'est très bien adaptée à la commune et à ses spécificités. Il y avait beaucoup de dossiers à finaliser depuis le départ d'Amandine Brun mais elle est à jour désormais.
- ⇒ Au niveau des exposants du marché, l'ancien rôtiiseur a cessé son activité mais sur les indications de Théo Tonnelier, il a été remplacé par un nouveau.
Il y a également le stand « Cuisine du Monde » installé temporairement
- ⇒ Des travaux sont en cours au niveau du Tabac de la rue du Général de Gaulle, l'ouverture serait prévue courant août.
- ⇒ Le magasin de vente de produits bio souhaite arrêter à la fin de l'année.

Catherine HAMEL

Commission Sociale

- ⇒ Le choix du colis de Noël a été fait.
- ⇒ Étude du budget qui sera voté le 24 juin, il s'agira de la première séance.
- ⇒ Une stratégie pour la canicule a été mise en place, en partant du fichier utilisé pour les colis de Noël, (+ 70 ans). Les membres de la commission, Constance Lalechère et Laetitia Maurel ont passé les appels et dressé un listing de « personnes vulnérables » basé sur le volontariat. Merci aux agents qui ont passé beaucoup de temps à rassurer les aînés, qui ont d'ailleurs beaucoup apprécié cette initiative et merci également aux membres de la commission.
Il faudra étudier le critère de sélection car beaucoup de personnes ne s'estiment pas être vulnérables.
Une publication a été faite sur Facebook indiquant que l'espace Renoir était à disposition. Par contre le problème « Vigipirate » se pose lors de l'utilisation de cette salle par les écoles et l'accueil de loisirs. [Madame Bruder Cauquil demande si l'accès à une personne vulnérable est refusé si elle vient lorsque les scolaires occupent l'espace. Monsieur le Maire précise que Renoir est ouvert de 7h00 pour accueillir les enfants jusqu'à 21h00. Il y a un espace réservé aux professeurs des écoles et sur le côté, une table et des chaises sont mis à disposition des personnes qui souhaitent se rafraîchir pendant cette période caniculaire.](#)
- ⇒ La première journée du Médibus se fera le 25 juin prochain. Pour mémoire, seules les personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) et n'ayant pas de médecin traitant pourront bénéficier des services du Médibus. Une communication sera faite sur ces deux conditions cumulatives.

Environnement

- ⇒ L'opération Forêt Belle aura lieu le samedi 26 septembre.
- ⇒ Réflexion sur une éventuelle « nouvelle formule » pour la journée verte avec un possible partenariat avec les communes de Grez-sur-Loing et Montigny-sur-Loing.

Yves PETIT

Voirie

- ⇒ Le marquage de stationnement définitif rue Parmentier a été décidé en commission et ce après plusieurs demandes de modification par les riverains.
- ⇒ Rue du Maréchal Foch, changement des places de stationnement mais le nombre reste inchangé en organisant une alternance droite/gauche. Le traçage est prévu dans les semaines à venir avec une installation de barrière EURO en test, à chaque départ de stationnement, et un panneau flèche.
Il est prévu également le démontage des coussins berlinois pour une pose dans la première partie de la rue en venant de la nationale.
Un STOP dans les deux sens de la rue sera posé à la place des coussins berlinois, la rue Marceau deviendra prioritaire.
- ⇒ Réfection de la chaussée et des pavés rue du Général de Gaulle, du n°64 au carrefour devant le Café de la Paix. Les travaux sont prévus en juillet/août.
- ⇒ Réfection également de la chaussée rue Duquesne à partir du 2^{ème} carrefour jusqu'au ralentisseur. Les travaux sont aussi prévus en juillet/août.

Bâtiments

- ⇒ Le démoussage du toit de l'église et le remplacement des tuiles cassées ont été réalisés le 22 juin dernier.
- ⇒ Au niveau du nouvel ALSH, la charpente a été posée. La couverture sera mise en place prochainement. Suivront, le début des travaux intérieurs.
- ⇒ La fenêtre « verrière » du logement situé au-dessus des services techniques, allée des Écoles, sera changée au mois d'octobre.

Éclairage Public

- ⇒ Le programme G4 2026 concernant la modification de l'éclairage sur l'armoire Chevreuil et Sittelle sera réalisé en septembre.

Divers

- ⇒ L'élagage de 90 arbres va être réalisé entre le gymnase et les terrains de pétanque et 3 arbres seront abattus. Les travaux sont prévus courant du 4^{ème} trimestre par une entreprise de Bourron-Marlotte.

Nicolas QUENU

Commission culture pour Myriam Lott

- ⇒ Action effectuée avec un groupe de collégiens et de CM2 sur les tables de montage qui a été présentée lors de la nuit des musées. La fréquentation a été très faible compte tenu de la météo.
- ⇒ Récemment, il y a eu un « Apéro Poésie » avec deux poètes de langue Française, à la Maison Monier, organisé par les bibliothèques de Bourron-Marlotte et Montigny-sur-Loing. Cette lecture a réuni une vingtaine de personnes.

Les prochains évènements

- ⇒ Le 8 juillet à 19h00 une comté qui s'appelle « La Mystérieuse Métamorphose » donnée par les Mots et les Bulles sur le terrain Vlasto qui sera suivi d'un buffet partagé.
- ⇒ Parallèlement l'Académie de l'orgue qui débutera le 5 juillet, avec des concerts gratuits à l'église ou à l'espace Renoir. Le concert des professeurs a lieu de 5 juillet à l'église Ste Sévère. Une conférence/concert ayant pour thème « Sur les Routes de J.S Bach » se déroulera le 9 juillet à l'espace Renoir.
- ⇒ Le festival de théâtre Bourron/Montigny, les 12 et 13 septembre avec des spectacles dans la salle des fêtes.
- ⇒ La journée du patrimoine les 19 et 20 septembre.
- ⇒ Les groupes de cyclotourisme pour la visite de la mairie/musée.

Pour rappel, ce soir se déroule la panthéonisation Marc Bloch

Tourisme

Pour le moment il s'agit de poser des idées pour ensuite être étudiées. Elles seront répertoriées dans prochain compte rendu. Les actions seront certainement menées l'année prochaine.

11) Questions Orales

Marie-Claude Bruder Cauquil

Affaires scolaires

Devant les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, y a-t-il une réflexion pour climatiser les classes d'écoles (ou au moins certaines) ?

Ou un plan canicule bâtie avec les instituteurs, les parents d'élèves et les élus pour permettre la prise en charge des élèves dans ces périodes ?

Il n'y aura pas de climatisation. Plusieurs solutions ont été évoquées : pose de pales au plafond, climatisation de l'école ou pose de stores bannes extérieurs.

Madame Bruder Cauquil s'étonne que les parents ne demandent pas une pièce climatisée. Puis elle demande s'il y a un plan canicule, bien construit, pour éviter de renvoyer les enfants chez eux.

Madame Duwez indique que, comme à chaque canicule, sont mises à disposition des classes de maternelle, les salles du restaurant scolaire et pour les classes de l'élémentaire, l'espace Renoir. Les directrices le savent et dès qu'elles en ressentent le besoin, elles utilisent les espaces climatisés. Des brumisateurs ont été également installés dans les cours des deux écoles.

Madame Bruder Cauquil précise qu'il faut principalement éviter de demander aux parents de garder leurs enfants parce ce n'est pas faisable pour tout le monde.

Monsieur le Maire intervient en indiquant que l'ordre de ne pas fermer les classes venait de Monsieur le Sous-Préfet. Cette même directive a été donnée par Monsieur Durieux, Inspecteur de l'Académie.

Ce sont les Directrices qui ont pris l'initiative de demander aux parents de garder les enfants. Elles prennent pour exemples les communes voisines qui ont effectivement fermé des classes parce qu'elles n'avaient pas de salles climatisées à mettre à disposition. C'est ensuite le choix des parents de déposer leurs enfants à l'école ou pas.

Madame Sabatier indique qu'afin d'éviter les messages incriminant la mairie de ne rien faire, il faudrait informer les parents de ce qui a été mis en place. Elle ajoute que ce qui est fait par la collectivité reste invisible par certains et sur cette dernière remarque Monsieur le Maire répond que seules les personnes qui souhaitent être informées le sont.

Madame Duwez précise que tous les parents ont été informés et qu'une communication a été faite également sur Facebook.

Madame Sharpe témoigne en tant que parent d'élève et confirme que la communication a été parfaitement assurée par les enseignants

Monsieur Petit ajoute que l'année prochaine, le nouvel accueil de loisirs sera également à disposition. S'agissant d'un bâtiment biosourcé, il proposera des locaux tempérés.

Circulation

Rue du Maréchal Foch :

Des riverains souhaitent que les mesures envisagées pour améliorer la sécurité et la circulation dans cette voie soient exposées en Conseil Municipal. Madame Bruder Cauquil indique que l'exposé de Monsieur Petit répond à la question.

Panneaux d'interdiction de la circulation des poids lourds de plus de 3,5t :

Le panneau d'interdiction de circulation des poids lourds situé au carrefour de la D58 et de la route ronde est positionné en direction de la D 607 (et non pas de l'entrée de Bourron-Marlotte). Pour limiter l'entrée des poids lourds dans la rue Murger, nous vous demandons de faire le nécessaire pour le faire déplacer.

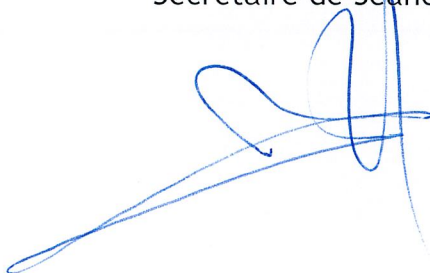
Monsieur le Maire répond que vendredi 19 juin, une réunion avec l'ARD s'est tenue en mairie. Ce sujet a été abordé car la demande avait déjà été faite mais pas suivie d'effets. Il a donc été demandé de rematérialiser l'interdiction aux poids lourds de rentrer par la rue Murger. Monsieur Bidard indique que ce n'est pas ce seul panneau qui empêchera les camions de rentrer, il faudrait faire un signallement en amont.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ?

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à
21h00**

Joëlle PICARD
Secrétaire de Séance



Vitor VALENTE
Maire,

